



**Selon [investiraucamroun.com](http://investiraucamroun.com), malgré les interpellations de l'inspection du travail, Nexttel refuse de converser avec ses employés qui veulent aller en grève.**

En effet, face au refus de Nexttel de déférer à ses trois convocations successives, Angeline Sankep, inspecteur du travail dans la région du Littoral, a signé le 5 juin dernier, un « procès-verbal de désaccord » dans le cadre du conflit qui oppose l'entreprise à ses employés, membres du Syndicat national autonome des travailleurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Syntic). La représentante de l'État mentionne qu'elle a convoqué la direction générale de Nexttel sans succès d'abord le 27 mai.

En guise de réponse, le DG de Nexttel, Haman Oumar, lui a fait tenir une correspondance selon laquelle « **le dialogue existe bel et bien au sein de l'entreprise, que toute l'équipe dirigeante étant à l'écoute de tous les employés, point n'est besoin de tenir une réunion en dehors de l'entreprise** ». Puis, le 29 mai suivant, le top management de l'entreprise des télécoms a encore fait défaut. Enfin, pour la convocation du 3 juin, le DG de Nexttel a de nouveau écrit une lettre : « nous sommes dans le regret de ne pouvoir participer à une séance de travail. Nous sommes présentement à Yaoundé pour une séance de travail avec votre hiérarchie et nous ne pourrions être présent à votre tripartite, et au regard de la nature de votre convocation ne saurions nous faire valablement représenter ».

Le Syntic dénonce des « **violations successives des textes réglementaires** en relatifs au Code du travail et aux retenues unilatérales sur salaires. Selon ce syndicat, malgré la décision du ministre du Travail du 25 mars 2020 suspendant la décision unilatérale de la direction de Nexttel de réviser les conditions de rémunération des employés, le top management de l'entreprise a plutôt décidé de sévir par le licenciement des travailleurs. Une grève illimitée des employés de Viettel Cameroun est prévue à partir du 7 juin en cas d'échec de la médiation.

**Source** : [investiraucameroun.com](http://investiraucameroun.com)

NDLR : le chapo et le titre de l'article sont de la rédaction de 237actu.com

---